

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Mercredi 4 juin 2025 à 12 h 30

Salle du Conseil

Présents : Arnaud DEREGGI, Dina WAKED, Colin HAY, Jérôme PELISSE, Marion FONTAINE, Pierre-Philippe COMBES, Vincent FORRAY, Anne-Solenne DE ROUX, Hadjila NEZLIOUI-SERRAZ, Caterina FROIO, Lucien THABOUREY, Philippe BEZES, Romain LACHAT, Victoria LE BERDER, Emiliano GROSSMAN, Lucas LAM, Sofyane CHEBANI, Guillaume TUSSEAU, Clémentine SCOTT.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|-----------|
| 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 19 mars 2025 | 3 |
| 2 – Exonération totale des droits de scolarité entre la D1 et la D6 à la suite du Conseil d'administration du 21 mai 2025 | 3 |
| 3 – Évolution au sein de l'équipe | 3 |
| 4 – Premier jury d'admission en doctorat 2025 | 3 |
| 5 – Financement des D4 | 4 |
| 6 – Réforme des 12 | |
| 7 – Handbook master, Visiting et DT | 12 |
| 8 – Perspectives pour l'année prochaine, notamment calendrier d'admissions / Research Track / Curriculum Review | 12 |
| 9 – Renouvellement des représentants des salariés et doctorants à l'automne prochain | 12 |
| 10 – Point Elu.e.s doctorant.e.s et du personnel | 12 |
| 11 – Questions diverses | 15 |

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 19 mars 2025

Dina WAKED : Nous pouvons peut-être commencer. M’entendez-vous bien ? Merci à chacune et chacun d’être présent aujourd’hui. Pour ce dernier Conseil, nous avons choisi de nous réunir en présentiel. J’ai souhaité que nous n’en tenions désormais que deux par an, tous deux en présentiel, afin d’en avoir un par semestre. Cette formule me semble équilibrée.

Je suis désolée que nous n’ayons pas pu organiser de déjeuner à cette occasion. Peut-être, un jour, disposerons-nous d’un budget pour cela, mais ce n’est pas encore le cas.

L’ordre du jour étant assez chargé, je vous propose de commencer sans plus attendre.

Le premier point concerne l’approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars. Vous n’avez reçu ce document qu’hier, et je vous prie de bien vouloir excuser cet envoi tardif. Avez-vous des commentaires, des précisions ou des corrections à formuler ?

S’il n’y en a pas, nous pouvons procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté.

Nous passons à présent au deuxième point de l’ordre du jour.

2 – Exonération totale des droits de scolarité entre la D1 et la D6 à la suite du Conseil d’administration du 21 mai 2025

Dina WAKED : Vous avez, je l’espère, tous reçu le courriel envoyé hier, contenant les bonnes nouvelles que nous souhaitions partager avec vous concernant l’exonération totale des droits de scolarité.

Cette mesure concerne l’ensemble des doctorants, de la D1 à la D6. Elle est le résultat d’un travail mené au sein de l’École de la recherche, en concertation étroite avec les collectifs de doctorants, avec lesquels nous avons beaucoup échangé. Nous avons également travaillé en lien avec le Secrétaire général et le Directeur pour rendre cette décision possible.

Nous sommes très heureux d’avoir pu la mettre en œuvre pour la rentrée prochaine. Concrètement, tous les doctorants inscrits à Sciences Po, quelle que soit leur source de financement — qu’ils soient financés par un organisme extérieur, par le MESR ou par la FNSP —, bénéficieront de cette exonération.

C’est une excellente nouvelle dont nous pouvons être collectivement très fiers.
(Applaudissements dans la salle)

Lucas LAM : Merci beaucoup. Un petit point juste pour vous dire que c’est une revendication de très longue date du collectif doctorants. On est vraiment très contents qu’elle soit mise en place pour tous les doctorants et les doctorantes. Donc, on vous remercie pour tout ce travail commun avec l’administration et la scolarité. Merci beaucoup.

3 – Évolution au sein de l’équipe

Arnaud DEREGGI : Concernant l’évolution au sein de l’équipe, nous avons eu le plaisir d’accueillir à nouveau notre collègue Fathim, qui est revenue de congé maladie il y a environ deux semaines et demie.

Nous venons également d’accueillir Milena, sur un poste temporaire en renfort jusqu’à la mi-juillet.

Notre collègue Victoria continue, quant à elle, à nous accompagner au moins jusqu’à la fin de l’année académique — et nous espérons, bien sûr, au-delà.

Dina WAKED : J'imagine que vous avez peut-être déjà reçu — ou pas encore — l'information selon laquelle Imola a décidé de quitter Sciences Po, à la suite d'un accord intervenu entre elle et la DRH.

Nous n'en savons pas davantage pour le moment, mais nous souhaitons partager cette nouvelle avec vous.

À la suite de cette décision, prise avant-hier ou hier, l'ouverture du poste a été annoncée au sein de l'École.

J'espère pouvoir organiser des entretiens d'ici la fin de l'année académique afin de recruter la personne qui succédera à Imola. Nous pourrons ensuite, le cas échéant, enchaîner avec d'autres recrutements si d'autres postes venaient à se libérer.

4 – Premier jury d'admission en doctorat 2025

Dina WAKED : Très bien. Le point suivant concerne le nombre de contrats doctoraux. Vous vous souvenez que, lors de notre dernière réunion du CED, nous n'avions pas encore de chiffre arrêté, ni du côté du MESR, ni du côté de la FNSP.

Après échanges avec le Secrétaire général, le nombre a désormais été confirmé. La FNSP attribuera 14 contrats doctoraux et le MESR nous a également accordé 14 contrats. Nous disposons donc de 28 contrats doctoraux au total.

À cela s'ajoutent deux doctorants ayant obtenu un financement de l'ENS, ce qui porte le total à 30 contrats, exactement comme nous l'espérions.

Même si la décision formelle n'a pas encore été transmise, le Secrétaire général s'est engagé à maintenir ce volume de contrats pour les années à venir. Nous souhaitons désormais garantir ce volume de contrats et cet équilibre entre contrats MESR et contrats FNSP.

Arnaud DERECCI : L'idée est de lisser le nombre de contrats doctoraux que nous allons avoir dans les prochaines années, sachant, si j'ai bien compris, que le pluriannuel est encore en cours de discussion.

Dina WAKED : Et cela m'amène au point suivant. Le plan pluriannuel n'a pas encore été examiné par le Conseil d'administration, et nous ne disposons donc pas encore de chiffres définitifs concernant les contrats doctoraux pour l'année à venir. Ce point sera discuté à la rentrée, ce qui nous donnera un peu plus de visibilité sur les projections à moyen terme.

Pour l'heure, les chiffres de 14 contrats FNSP et 14 contrats MESR semblent définitivement confirmés. S'agissant des financements ENS, cela dépendra, comme toujours, des candidatures reçues. Nous allons néanmoins essayer de maintenir cet équilibre global.

C'était d'ailleurs le sens de la discussion que nous avons eue au COMEX : le nombre minimal de contrats permettant de faire fonctionner correctement les cinq disciplines est de 30 — soit 5 doctorants par discipline, et 10 pour la science politique.

À ce rythme, nous aurons terminé dans une demi-heure... ce qui n'est pas si mal !

Arnaud DERECCI : Je voulais juste annoncer le départ en retraite de Florence AVISSE, qui est la secrétaire du doctorat et qui va partir le 12 juin. Sachant que les discussions sont en cours pour le remplacement de son poste, qu'on souhaite ardemment, puisque vous savez tous et toutes à quel point elle joue un rôle fondamental dans le bon fonctionnement du doctorat.

Dina WAKED : Florence n'a pas souhaité fêter son départ. Donc, on organise juste un déjeuner avec

elle. Et je pense que vous avez reçu un message pour participer si vous le souhaitez. Mais elle ne voulait pas faire de grande fête, ni annoncer son départ. Et il y a une cagnotte qui circule. N'hésitez pas à participer si vous le souhaitez.

Jérôme PELISSE : Elle sera remplacée ?

Dina WAKED : Pas pour le moment.

Arnaud DERECCI : C'est en cours, mais pour l'instant, la fiche de poste n'est pas publiée.

5 – Financement des D4

Dina WAKED : Passons à présent à la question du financement des D4. À ce stade, nous n'avons toujours pas de visibilité sur ce point. J'ai échangé ce matin avec le Directeur afin de savoir si des éléments nouveaux étaient disponibles concernant ce financement.

Il s'agit d'un projet porté par la direction, que nous souhaitons réellement mettre en place, mais, en l'absence de visibilité budgétaire et compte tenu des contraintes financières actuelles, il nous est difficile de nous projeter et de déterminer quand et comment ce dispositif pourra être instauré.

En relisant les procès-verbaux des précédents CED, je constate que j'avais déjà précisé — et cela reste valable aujourd'hui — que, si un financement D4 devait être mis en place, il ne concernerait pas les doctorants actuellement inscrits à Sciences Po, mais uniquement les futurs admis, à compter de l'annonce officielle du dispositif.

Et, pour être tout à fait franche avec vous, ce dispositif ne pourra en aucun cas s'appliquer à l'ensemble des doctorants.

Nous avons réalisé un calcul avec le Secrétaire général : financer une quatrième année pour tous les doctorants représenterait un coût de 2,8 millions d'euros par an, ce qui est impossible à absorber dans le budget actuel.

Lors de la discussion que nous avons eue en COMEX, nous avons été très clairs : il n'est pas question que ce financement se fasse au détriment du nombre d'admissions. Nous maintiendrons donc un minimum de 30 contrats doctoraux, qui constituent le seuil nécessaire pour faire fonctionner nos cinq disciplines. Au-delà de ce seuil, toute augmentation dépendra des financements supplémentaires disponibles et du respect des engagements pris par la direction précédente.

La promesse qui avait été formulée par Mathias — à savoir faire passer le nombre de contrats de 30 à 40, en envisageant d'utiliser 10 de ces contrats supplémentaires pour financer une quatrième année — n'est plus d'actualité.

À ce stade, la seule perspective réaliste est que la direction puisse financer quelques contrats supplémentaires. Chaque discipline aura alors la possibilité de définir ses propres critères d'attribution, et nous en discuterons collectivement en COMEX. Mais tout cela dépendra du budget qui sera validé à la rentrée, lors de la discussion sur le pluriannuel.

Selon les moyens dégagés, cela pourrait concerner 10 doctorants, 20 doctorants, ou seulement 5 — pour l'instant, aucune décision n'est arrêtée. La seule certitude, c'est que tous les doctorants ne seront pas concernés.

Enfin, à la suite de nos échanges, notamment avec Marion, en histoire, il a été acté que le financement ne pourrait en aucun cas porter sur une durée de six mois. Il s'agirait donc d'un soutien d'une année complète pour quelques doctorants, mais pas d'une mesure généralisée.

Je vais m'arrêter là pour le moment et vous laisser la parole pour vos premières questions ou réactions.

Lucien THABOUREY : Bonjour à toutes et tous, merci pour votre rappel de la situation. Le sujet traîne un petit peu, et on comprend tout à fait pourquoi, et on vous remercie de cette transparence. Il me semble quand même qu'on n'a pas forcément besoin d'attendre d'avoir un arbitrage budgétaire pour discuter des modalités de cette attribution dans une quatrième année qui ne serait pas pour tout le monde, car, visiblement on s'achemine vers cela. Notre position, historiquement était de maintenir le nombre de contrats doctoraux, pour nous c'était prioritaire. Ensuite, on a tout à fait entendu les arguments de nos collègues historiennes et historiens. On comprend tout à fait qu'on ait abandonné l'idée de 6 mois. On est dans une démarche de dialogue, et on ne tient pas forcément à avoir 100 % de D4 pris en charge, dans la mesure où ce n'est pas réaliste. Seulement pour nous il y a une vraie ligne rouge. On est revenu dessus, on en a discuté, on en rediscute régulièrement, cela concerne la question de la sélectivité. Le premier argument, c'est la complexité de mettre en place des procédures sélectives. Comment décide-t-on de ce qu'est une bonne thèse, sachant que l'argument aurait pu être inversé ? On pourrait décider d'aider les personnes qui ont du mal à avancer dans une thèse, alors pourquoi décider d'aider les personnes qui avancent bien ? cela c'est le premier argument. L'autre argument porte sur l'organisation, la répartition entre les disciplines. C'est peut-être plus simple pour certaines disciplines que pour d'autres. Pour la science politique, il y a plusieurs laboratoires, plusieurs institutions, cela nous paraît compliqué. On crée une unité entre les doctorants, mais l'unité, initialement, elle existe plutôt au niveau des laboratoires, que ce soit entre les doctorants eux-mêmes, et entre les doctorants et leurs collègues plus seniors. Cela pourrait donc mettre à mal quelque chose auquel on tient beaucoup, l'unité dans les laboratoires. Donc pour cela, on s'en méfie beaucoup, en plus de la difficulté de définir des critères.

Ensuite, à notre avis, la question de l'excellence et de la compétitivité pourrait être vue comme une des revendications qu'on a eues, alors que notre position a toujours été de mettre en avant des questions de précarité. On a fait un rapport là-dessus. Une partie significative des doctorants vit sous le revenu moyen, et la totalité sous des revenus que l'on peut espérer en sortant de Sciences Po. Donc, cela nous paraît important. Mais aussi, en termes d'excellence, à notre avis, cela ne résoudrait pas grand-chose. En fait, si Sciences Po veut vraiment attirer avec la quatrième année des personnes à l'étranger, dire qu'on devrait peut-être une quatrième année pour quelques personnes, etc., cela ne va pas assez loin. La réalité est que le doctorat à Sciences Po reste à trois ans, contrairement à celui des universités auxquelles Sciences Po aspire à solliciter. Voilà, on n'est pas forcément pour 100 % D4. L'alternative à laquelle on pense, ce serait des D4 qui seraient conditionnés, par exemple, à de l'enseignement, on en a parlé, je me disais que l'option allait être écartée, peut-être, à notre sens, un peu rapidement.

Peut-être pourrait-on aussi avoir des chiffres pour savoir quelles seraient les économies si on s'engage à enseigner un certain nombre d'heures, parce que c'est autant de vacations à faire, parce que c'est une qualité d'enseignement qui augmente, en fait, si on a des doctorants qui enseignent depuis trois ans à Sciences Po, qui puissent enseigner une dernière année. Et aussi, au lieu d'avoir de l'excellence, nous voudrions avoir des critères sociaux. On peut dire qu'on est tout à fait disponible pour en discuter. À notre sens, il faut le faire dès maintenant, avant d'avoir un arbitrage budgétaire, et avec les directeurs et les directrices des études, et les doctorats aussi, pour pouvoir voir comment on gèrerait cette pénurie de D4. Au-delà du collectif, toutes les doctorantes et les doctorants s'assurent vraiment d'être en lien avec la population. Tout le monde tient à la quatrième année, en revanche, personne ne tient la sélectivité, et pour nous, s'il y a une porte ouverte, l'objectif ne serait pas temps d'avoir des D4, parce qu'en fait, si on a dit D4, et que la logique est l'excellence, on ne peut pas imaginer que le but, si c'est un critère d'excellence, soit de le généraliser. Et je pense aussi que plus on aura de D4, plus ce sera facile d'imaginer qu'il n'y aura pas de mécanismes néfastes de sélectivité. En revanche, si on est sur un niveau restreint de D4, on a vraiment le risque d'avoir des guerres dans les laboratoires, entre disciplines.

Pierre-Philippe COMBES : Le chiffre de 2,8 millions que tu as donné m'étonne, parce que je n'avais pas du tout compris que c'était aussi important. Et en fait, si je fais le calcul rapidement, je ne comprends pas bien d'où vient ce chiffre, parce qu'un contrat doctoral d'une année, c'est à peu près 35 000 euros. Et donc 2,8 millions, cela fait quand même beaucoup d'années de contrats doctoraux. Or, si je ne me trompe pas, il y a 300 doctorants à l'école doctorale de la recherche, y compris les premières, deuxièmes,

troisièmes, quatrièmes, cinquièmes, sixièmes années. Donc, on parle juste de la promotion qui actuellement est en troisième année, qui pourrait être concernée par une quatrième année de l'année prochaine, ou, disons, ceux qui sont en deuxième année aujourd'hui, qui, peut-être dans un an et demi, pourraient être concernés. En fait, il y a un truc disproportionné dans les chiffres que tu as donnés. Parce que 2,8 millions, évidemment, c'est totalement impossible. On voit bien que Sciences Po ne peut pas aligner en ce moment 2,8 millions. En revanche, si on parle de quelques centaines de milliers d'euros, ce qui était plutôt, pour moi, l'ordre de grandeur, je pense que c'est plus possible d'argumenter en disant, regardez si, en plus, ils font des cours, cela économise sur les vacances, etc. Alors que si tu parles de 2,8 millions, ce n'est même pas la peine d'ouvrir la discussion.

Dina WAKED : Oui, mais il faut rappeler que les calculs incluent les charges que nous devons ajouter à chaque contrat. Pour un doctorant sur une année, le coût total d'un contrat à Sciences Po s'élève à environ 40 000 euros brut chargé. Or, il y a actuellement environ 60 doctorants en D4, ce qui, à raison de 40 000 euros par doctorants, représente près de 2,4 millions d'euros brut chargé. Ce sont ici des estimations rapides, mais nous disposons de chiffres précis. Nous avons probablement sous-estimé l'impact des charges lors des premières discussions en COMEX

Nous avons longuement discuté de cette question et étudié tous les scénarios possibles, sur des durées de six mois ou d'un an.

Dès lors, l'alternative serait soit d'abandonner le projet, en considérant que si nous ne pouvons pas financer tout le monde, nous ne finançons personne, soit de mettre en place un dispositif partiel mais opérationnel.

J'ai d'ailleurs partagé ma position avec le Collectif — et je conçois que tout le monde ne la partage pas nécessairement —, mais je pense qu'il est préférable de financer un nombre limité de doctorants, avec un dispositif réaliste, que nous pourrions faire évoluer progressivement.

Nous pourrions, par exemple, mobiliser des fonds spécifiquement dédiés à ce dispositif, ou chercher des financements auprès de partenaires, pour agrandir progressivement la cohorte des D4 financés.

Quant aux critères de sélection, chaque discipline pourra les définir librement : excellence, mérite, ou autres critères spécifiques. Mais il est certain que le dispositif sera sélectif, et qu'il introduira nécessairement un degré de concurrence entre les candidats.

Cela dit, je pense qu'il vaut mieux commencer quelque part, plutôt que d'abandonner entièrement le projet.

Jérôme PELISSE : Oui, en fait excuse-moi parce que tu avais envoyé ces documents avant, mais là, par exemple, comme pour la sociologie, on demande une lettre d'un directeur de thèse actuellement, et une lettre d'un laboratoire, on va en discuter pour aménager ces choses-là, mais il y a sans doute une des deux lettres qui va rester. Or, là, il n'y en a aucune des deux. Du coup, je me demandais comment cela s'articule avec les pratiques, par exemple, en sociologie.

Emiliano GROSSMAN : Oui, merci pour ces infos. Je dois t'avouer que, de prime abord, je suis plutôt d'accord avec Lucien. Le signal qu'on doit donner c'est qu'on finance 4 ans, parce que c'est ce qui va faire notre attrait, mais je suis d'accord avec toi, qu'avoir un pied dans la porte, c'est avoir un pied dans la porte, et qu'il vaut mieux partir de quelque chose que de ne partir de rien. Juste une question, dont on ne parlera peut-être pas ici, mais vu que nous, on est quand même constamment à la recherche d'enseignants, est-ce qu'une des pistes ne serait pas, justement, de faire des bourses d'études systématiques, ce qui permettrait de financer en partie, en tout cas, ce surcoût de la quatrième année. Parce que je pense que c'est vrai qu'au fond, les gens qui ont déjà 2 ans d'expérience d'enseignement, parce que la plupart commencent en 5, c'est quand même une ressource aussi pour l'université, et avec les tensions qu'on a actuellement avec le CNRS, engendrant des pertes d'heures d'enseignement, je pense qu'on doit prendre toutes les heures d'enseignement. Je parle sous ton contrôle, mais je pense que

c'est peut-être une piste à explorer pour stabiliser le dispositif et l'élargir à terme.

Dina WAKED : On peut effectivement réfléchir à la manière dont une bourse D4, selon sa nature, pourrait éventuellement impliquer une forme d'enseignement. Mais l'idéal reste néanmoins que les doctorants qui bénéficieront de ce financement puissent se consacrer uniquement à l'avancée de leurs recherches.

Les *Teaching Fellowships* existent déjà, mais ils sont actuellement rattachés aux campus. Peut-être pourrions-nous — même s'il s'agirait d'un dispositif distinct — imaginer un système similaire à Paris, en parallèle de la thèse.

Pierre-Philippe COMBES : Je reviens un peu sur les calculs. Donc, plusieurs choses. Bon, déjà, 28 contrats doctorants cette année, cela en fait 2 de moins par rapport à l'année dernière. Les 2 ENS n'ont jamais compté dans le nombre de contrats doctorants.

Dina WAKED : Oui, mais l'année dernière, c'était différent. On savait qu'il y avait 6 contrats supplémentaires qu'on n'allait pas refuser.

Pierre-Philippe COMBES : Je reviens un peu sur les calculs. Donc, plusieurs choses. Bon, déjà, 28 contrats doctorants cette année, c'est un moins 2 par rapport à l'année dernière. Les 2 ENS n'ont jamais compté dans le nombre de contrats doctorants. Cette année, il n'y a toujours pas de D4. Les D6 de l'année dernière, c'est parce qu'il y avait le budget pour les D4. Et le budget pour les D4 n'a toujours pas été mis en place cette année. Donc, on aurait pu dire qu'on a toujours plus 6 cette année, puisque la D4 n'est toujours pas en place. On ne peut pas dire que c'est la même chose que l'année dernière. On est en baisse relativement significative. Sur les calculs, en fait, si on est sur la base de 30 contrats doctoraux, je ne comprends pas que le calcul de la D4 soit fait sur la base de 60. Là aussi, il faut savoir, soit on a 30 contrats doctorants à Sciences Po, en D4, et on est plutôt à 1,2 million d'euros, si on fait le calcul, soit on est à 60, mais avec 30 contrats doctorants qui ne sont pas des contrats de Sciences Po. Ce sont des CIFRE, on a des gens qui sont en poste à l'INSEE, etc. Donc, on peut dire que la norme, c'est que désormais, une thèse à Sciences Po doit être financée 4 ans. Mais ces financements extérieurs devront arriver pour 4 ans. Sciences Po et le ministère fournissent 30 contrats doctoraux qui peuvent monter à des contrats de 4 ans, et désormais, les gens qui n'arrivent pas avec des financements Sciences Po, on leur demande d'arriver avec des financements de thèse pour 4 ans. De ce fait, par exemple, on peut très bien dire que l'ERC va prendre 4 ans de contrat doctorants. Les INSEE, ceux qui sont en poste sont agents publics, sur 4 ans. Donc là, faire le calcul sur 60 contrats doctorants, non, je suis désolé, ce n'est pas la bonne façon. On a un chiffre énorme, on ne peut pas y arriver. Je vois bien le but, mais non, parce qu'on peut très bien lire autrement cette règle. Désormais, les gens qui arrivent à Sciences Po avec un financement extérieur doivent arriver dans 4 ans. Et donc, ils laissent plus que 30 contrats doctoraux à financer la dernière année, et cela représente 1,2 million. On est sur une somme de 1,2 million, pas sur 2,2 millions d'euros.

Dina WAKED : Depuis le début, nous avons tenu deux lignes rouges.

La première, c'est que nous ne souhaitons pas réduire le nombre de doctorants. Certes, si l'on exclut les doctorants financés par l'ENS ou par des financements extérieurs, leur nombre a légèrement diminué, mais cela tient essentiellement à la baisse de la dotation de l'État, et ne résulte pas d'un choix stratégique de notre part.

La deuxième ligne rouge, c'est que nous refusons de traiter les doctorants différemment selon leur source de financement. Et cela, nous l'avons affirmé clairement dès le départ.

Pierre-Philippe COMBES : Mais ils doivent arriver avec 4 ans de financement. Et s'ils arrivent, il faut pouvoir être financé pour 4 ans, parce que c'est quand même une norme internationale. S'ils n'ont pas de financement pour 4 ans, ils ne sont pas admis à l'école doctorale.

Jérôme PELISSE : Je vais réagir, parce que la sociologie est la discipline qui va le plus chercher des contrats de financement extérieur. Plus de la moitié des doctorants en sociologie sont financés par des sources extérieures. Puisque nous sommes, comme vous le savez tous, la sociologie est hyper sous-dotée par rapport aux 3 autres disciplines. L'idée de Pierre-Philippe, ce serait de dire une CIFRE, maintenant, c'est 4 ans. Cela peut s'explorer, après tout. Je ne sais pas. Il faut voir du côté de l'État. Le problème, c'est que c'est l'État qui donne l'aide à la CIFRE, et il la donne pour 3 ans. Donc, il faut quand même qu'il y ait une décision là-dessus qui permette à une entreprise qui accepte de cofinancer, pas beaucoup, parce qu'il y a beaucoup d'aide de l'État, d'étendre son co-financement à une quatrième année. Parce qu'actuellement, les entreprises pourraient le faire, mais en prenant entièrement à leur charge le financement. Cela veut dire qu'on a beaucoup moins de gens qui vont s'engager. Pour les ERC, je suis d'accord sur la durée de 4 ans. On peut imaginer un autre système, mais cela exige quand même des modifications progressives. Il faut voir aussi les autres sources de financement. Il y a l'ADEME, qui donne des financements pour des contrats doctoraux de 3 ans. Alors, si Sciences Po est tout seul à dire « maintenant, nous, c'est 4 ans », j'ai peur que toutes ces sources de financement externes ne soient plus accessibles, en fait, pour nos doctorants. Même si je suis d'accord avec toi dans l'absolu. Dire aux gens, « maintenant, si vous venez à Sciences Po c'est 4 ans », cela serait chouette. Mais en pratique, je ne suis pas sûr que cela soit possible.

Marion FONTAINE : Oui, juste pour aller dans ton sens. En ce moment, on n'est pas les seuls à avoir des contrats budgétaires, les entreprises, en ont, les institutions culturelles en histoire de l'art de la finance en ont, d'autres universités, en Suisse, en Italie, avec qui on a pas mal de contrats de cotutelle, en ont aussi. Là, on va avoir un certain nombre de cotutelles financées avec Pise, c'est sur 3 ans. Donc, je crains que cela ne nous restreigne. Le financement de 4 années de doctorat est pratiqué par un certain nombre d'institutions universitaires internationales, pas par toutes. On est déjà contraints par cette règle de financement. Et les négociations avec les musées ne sont pas simples. Si on leur dit 4 ans, cela risque d'être compliqué. Je vois mal comment à nous seuls on peut dire « nous c'est 4 ans et vous vous alignez ». Parce que sinon, ils iront porter leur financement ailleurs. Il y a d'autres institutions qui accueilleront ces financements, sur 3 ans. Je comprends l'idée, mais je ne suis pas sûre qu'on puisse en faire une règle générale.

Pierre-Philippe COMBES : Si on pense que le minimum international est de 3 ans, on s'en tiendra-là. Moi, je pense qu'il faut aller vers le haut et que la bonne norme maintenant, c'est 4 ans. Alors peut-être que le calcul économique est un peu différent, je ne sais pas. Je pense que de toute façon, même dans le système actuel, on dit aux gens « votre thèse ne va pas se finir en 4 ans » Et les gens qui disent je veux faire 3 ans à l'université et basta così, sachant que la durée moyenne est 4 ans et demi à Sciences Po, cela ne va pas. Je leur dis, « tu finances comment la quatrième année ? », je le dis aussi tout de suite aux gens qui vont regarder les thèses, Une CIFRE, cela fait 3 ans de CIFRE et un an d'ANR. Il faut cette quatrième année. Je pense qu'il faut vraiment que la norme soit une thèse de 4 ans, parce qu'on est déjà à 4 ans, et qu'il faut 4 ans de financement, voilà tout. Mais le calcul de Sciences Po, qui va nous annoncer 2,8 millions pour dire, « ah, mais c'est nous qui allons financer 2,8 millions, » il est faux, et ce n'est pas nouveau.

Dina WAKED : Même lorsque l'on évoque un montant de 1,2 million ou 1,5 million d'euros, je ne suis pas certaine que cela soit envisageable.

Nous avons également proposé un financement sur six mois pour l'ensemble des doctorants, ou une prise en charge d'un an pour 50% des doctorants, les autres bénéficiant d'autres dispositifs (ATER et *Teaching Fellowships* notamment), mais aucun de ces scénarios ne s'est révélé réaliste, compte tenu des contraintes budgétaires que nous connaissons - et qui, d'ailleurs, concernent également les autres universités.

De manière réaliste, la seule option envisageable consisterait donc à « mettre un pied dans la porte » grâce à quelques fellowships, en espérant que leur nombre soit suffisant pour pouvoir annoncer que nous finançons effectivement une quatrième année.

Aujourd'hui, il existe déjà une forme de financement "de quatrième année", entre guillemets, à travers les postes d'ATER, les *Teaching Fellowships* et d'autres dispositifs existants. Mais les *Fellowships* dont nous parlons ici seraient d'une nature un peu différente, plus spécifiquement pensés pour accompagner la dernière phase de la thèse.

Dès que nous disposerons d'une meilleure visibilité budgétaire, une décision sera prise en COMEX. Nous pourrions alors mobiliser d'autres sources de financement potentiellement disponibles, notamment les dons.

Lucien THABOUREY : Oui, merci. Je me demande si cela ne vaut pas le coup de demander un chiffrage, de voir combien cela coûterait en déduisant les heures d'enseignement qui seraient dédiées à des vacances. Quant à l'argument aussi du pied dans la porte, auquel on a beaucoup réfléchi, on pense qu'en fait, cela peut être aussi un pied dans la porte ouvrant à la sélectivité, parce qu'en fait, la sélectivité, la compétition entre doctorants n'a de sens que s'il y a un nombre restreint de doctorants. Garder un nombre restreint de quatrièmes années sur la base d'une sélectivité, n'a de sens que si on maintient ce chiffrage, avec un budget constant, et il faudrait voir dans quelle mesure la philosophie pourrait évoluer au fur et à mesure.

Il y a aussi une question qu'on a déjà posée, mais comme vous avez évoqué le rôle des disciplines, cela me paraît pertinent. À mon avis, il ne faut pas attendre le dernier moment pour en décider, et notamment pour nous, l'école doctorale, qui a aussi ce rôle de fixer de grandes lignes. Si la quatrième année est déjà décidée, c'est bien qu'il y ait un projet derrière. On aimerait poser la question du projet scientifique de financer la quatrième année, et pour nous, en fait, implicitement, si on met en concurrence des doctorants, c'est une vision de la science qui repose sur la compétitivité. Je pense que c'est quelque chose qui n'est partagé par personne ici. Personne ne pense que c'est en mettant en concurrence des chercheurs qu'on obtient quelque chose. Et, à notre avis, dès lors qu'on a recruté un ou deux doctorants sur des critères qui comptent, que c'est Sciences Po, etc., avec un débat académique, le but de l'école de la recherche, c'est de soutenir ces doctorants, pas de les mettre en concurrence. Ce serait difficile d'imaginer qu'à l'école doctorale, on finance des projets, des dépenses de terrain, en fonction de la pertinence jugée de la recherche. Pour nous, la quatrième année fait partie de ce débat aussi, et on voudrait aussi que ces discussions budgétaires se fassent sur la base d'une discussion scientifique, afin de savoir pourquoi on fait cela. On aimerait savoir, si cela se fait sur une base de sélectivité et de compétition, quelle est l'idée derrière ? Est-ce qu'on assume d'abord l'idée de la recherche compétitive, au lieu de mettre encore en avant les autres critères - sociaux, maladies, paternités – ou encore le soutien à certains étudiants internationaux qui n'ont pas accès au chômage en France ? Donc, comme on le voit, il y a de nombreuses personnes à soutenir, qui sont importantes. On aurait beaucoup à perdre, avec l'argument du pied dans la porte, et avec un projet scientifique que, je pense, personne n'aurait accepté.

Dina WAKED : Je ne suis pas certaine que cela affecte véritablement la compétitivité ou la sélectivité. Dans une carrière académique, la compétition est présente à toutes les étapes : pour obtenir une promotion, publier, progresser dans sa carrière, ou encore décrocher un contrat doctoral. Il existe, à chaque niveau, une forme de sélectivité à laquelle il est difficile d'échapper.

Bien sûr, je partage votre point de vue : si nous en avons les moyens, l'idéal serait de permettre à tous les doctorants de terminer leur thèse dans des conditions sereines, sans que la compétition ne vienne interférer.

Mais la réalité de la vie académique et universitaire, comme celle de beaucoup d'autres domaines, est telle que la concurrence fait partie intégrante de sa structure : pour être recruté, pour être promu, pour être élu, voire pour accéder à des fonctions comme celle de Doyen.

Je ne vois pas comment nous pourrions réellement échapper à cette logique : la sélectivité existera dans tous les cas. Tout le monde ne peut pas obtenir ce qu'il souhaite — qu'il s'agisse de dix, vingt ou trente personnes, la situation demeure fondamentalement la même.

Vincent FORRAY : Ce que vous avez évoqué sur la compétitivité est une réalité. Oui, la vie académique est complètement compétitive, mais c'est vrai qu'il y a quelque chose d'étrange à le dire,

une fois qu'on est intégré. Dans les nouvelles conditions qui sont en place, à la limite, je peux le comprendre, mais j'ai l'impression que l'on se retrouve pris dans une tension qu'on essayait d'éviter au moment où on pensait qu'il y allait y avoir plus de moyens, avec la croissance du nombre de doctorants de manière générale. Notre politique, comme institution de recherche, consiste aujourd'hui à faire un choix entre deux logiques dont on peut se demander si elles sont compatibles : financer plus longtemps ou financer plus de doctorants. Manifestement, elles ne sont pas compatibles, et on perd quelque chose. En ayant maintenu cette tension-là, on perd quelque chose. Selon toi, est-ce qu'on remet sur la table, et, puisque l'on raisonne sans argent c'est facile, l'idée selon laquelle introduire une flexibilité maximale au niveau des écoles permet ou non de conjurer ce genre de choses ? Autrement dit, est-ce qu'on pourrait avoir des programmes qui ne financeraient plus que deux doctorants par an, mais en récupérant le montant contrats doctoraux, après, évidemment, avoir compensé la sous-dotation de la sociologie. Mais est-ce que cela revient dans la discussion, ou alors est-ce qu'on dit, non, on reste sur les bases de discussion qu'on a fixées, qui sont très bonnes aussi, et puis on essaie d'avancer comme cela.

Dina WAKED : Je suis désolé de prendre des notes, mais je vais m'exprimer en anglais, car ma réponse est un peu complexe [*traduction française du reste de l'intervention*].

Lorsque j'ai commencé à porter ce sujet, la discussion portait sur l'utilisation d'éventuels fonds supplémentaires. À ce moment-là, il y avait effectivement un surplus budgétaire, et ma proposition était que cet argent soit laissé à la discrétion des disciplines, afin qu'elles puissent décider soit d'augmenter le nombre de contrats doctoraux, soit de financer des dispositifs spécifiques. Aujourd'hui, il n'y a plus d'argent supplémentaire. Et vous le savez tous très bien : nous avons passé la majeure partie de cette année à essayer de stabiliser le nombre de contrats doctoraux. Nous nous sommes retrouvés dans une situation inédite pour l'École doctorale de Sciences Po : un COMEX d'admission organisé en mars sans savoir combien de contrats doctoraux nous pouvions réellement attribuer. Nous avons donc passé une grande partie de l'année à nous battre pour maintenir le niveau de base — et nous y sommes à peine parvenus.

Je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement, et je crois que c'est la ligne que nous devons continuer à tenir : nous ne pouvons pas descendre en dessous de 30 contrats doctoraux. Atteindra-t-on un jour 40, ou même 50 ? Personne ne peut le dire, tant l'incertitude demeure forte pour les prochaines années. Aujourd'hui, le véritable enjeu concerne Sciences Po dans son ensemble : si la direction décide de lever des fonds supplémentaires, cela ne sera pas pour augmenter le nombre de contrats doctoraux. Je le dis très franchement : la situation budgétaire est difficile. Nous parlons de 30 contrats doctoraux, et en réalité, ils sont 28. Mais nous avons eu la chance de bénéficier de deux financements ENS, ce qui permet au Secrétaire général de considérer que nous avons atteint notre objectif de 30 — et nous l'acceptons, faute de moyens supplémentaires.

Nous devons désormais choisir nos combats. Et, comme Christine le rappellerait sans doute si elle était là, une autre question cruciale se pose : devons-nous embaucher davantage d'enseignants-chercheurs ou non ? Nous sommes tous dans le même bateau, à essayer de préserver l'essentiel. Au moins, nous pouvons garantir 30 contrats. Mais oui, il faut aussi encourager la direction à rechercher de nouveaux financements, afin de pouvoir accorder, peut-être l'an prochain, six ou sept bourses D4 supplémentaires, puis une dizaine, quatorze, et progressivement aller vers 30, voire davantage. C'est bien de cela qu'il s'agit dans notre réflexion actuelle.

La projection envisagée sous la direction de Mathias Vicherat, qui visait à porter le nombre de contrats doctoraux à 40 ou 45, n'est plus à l'ordre du jour dans les orientations actuelles de l'établissement. Soyons donc lucides et réalistes. Regardons la situation telle qu'elle est : nous disposons à peine de 30 financements possibles, et peut-être de quelques bourses D4 supplémentaires, très limitées, que chaque discipline attribuera selon des critères sélectifs et compétitifs. Je comprends que, du point de vue du collectif, cette situation soit décevante. Mais je suis aussi convaincu que les doctorants qui bénéficieront d'une quatrième année financée dans leur discipline en seront profondément reconnaissants. Les autres pourront bénéficier du dispositif de chômage, ou parfois d'une bourse d'enseignement en D4. Au final, cela augmente malgré tout la probabilité que quelques doctorants puissent bénéficier d'un financement

complet pour leur dernière année.

Voilà ma position et l'état des lieux actuel. Je suis bien conscient que cela ne fera pas l'unanimité, mais il arrive un moment où il faut prendre des décisions, même lorsqu'elles ne sont pas parfaites.

Lucien THABOUREY : On comprend bien votre volontarisme et on le salue. Mais je pense que le problème porte vraiment sur les termes du débat. La sélectivité ne veut pas dire la compétitivité scientifique entre doctorants. Ce n'est pas parce qu'on est contraint de sélectionner qu'on doit le faire sur des critères scientifiques.

Dina WAKED : C'est pour cela que j'ai dit que chaque discipline devait choisir ses critères de sélection.

Lucien THABOUREY : Le problème est que si l'on dit que c'était bien pour la D4, et qu'il existe une philosophie derrière, son modèle sera reproduit. Il faudrait se réunir dès maintenant pour discuter de comment on décide, et souligner que si une personne est contente alors que les autres ne le sont pas, il faut savoir pourquoi. Si elle est contente parce qu'elle connaît la bonne personne, qu'elle a des réseaux, qu'elle se fait bien voir, qu'elle parle fort, etc., on sera moins satisfait que si l'aide bénéficie à une personne en ayant vraiment besoin. C'est moins le nombre que la philosophie qui est important pour nous. Et sur la question de la compétition, je pense que nous serons d'accord sur le fait que c'est le point d'entrée qui compte, car une fois que nous sommes dans un laboratoire, la compétition existe, mais ce laboratoire nous soutient pour trouver des financements externes. Et nous sommes aussi en concurrence pour attirer les ressources internes de l'institution. Nous sommes souvent en compétition pour des projets de recherche qui sont terminés ou déjà bien avancés. La question est de savoir comment évaluer une thèse qui n'est supposée être évaluée qu'une fois achevée, et sur quels critères ? Pour nous, c'est vraiment très difficile. Le processus de sélection de la recherche, que ce soit en interne ou en externe, repose sur des processus très établis, avec des comités de sélection intégrant des membres externes. C'est toute une charge administrative, pas forcément réaliste, mais si on ne réunit pas ces conditions pour mesurer la réalité scientifique d'une thèse, que peut-on faire, à part reproduire des logiques tirant des conclusions en fonction de critères, qui ne sont pas valables à nos yeux, qui ne sont même pas scientifiques ? Comment s'assurer d'empêcher cela ? C'est vraiment ce dont nous devons discuter, car cela repose la question des raisons pour lesquelles nous voulons plus de D4. Est-ce qu'on veut plus de D4 parce que c'est contre la priorité ? Est-ce qu'on veut plus de D4 pour mettre en compétition les doctorants ? Et pourquoi faisons-nous cela ?

Emiliano GROSSMAN : Je voulais juste revenir sur le point soulevé par Pierre-Philippe. Si la D4 est une bonne idée, alors, il faut que l'on porte la bonne parole. J'entends bien que tout le monde ne sera pas prêt à l'entendre tout de suite, mais il faut que ce soit la politique de la maison en interne. On peut imaginer une phase de transition, mais on ne peut pas dire que ce n'est pas réaliste. Si nous pensons que c'est important, il faut se donner les moyens d'atteindre ces objectifs, afin qu'à terme, en comptant les financements externes, l'on soit 80 et pas 30.

Philippe BEZES : C'est vrai que sur le choix de la sélection des D4, j'ai du mal à voir comment cela va se faire et les effets que cela pourrait avoir au sein d'un collectif. C'est cela qui m'inquiète. Les doctorants sont très forts dans chaque discipline et très importants, et il ne faut surtout pas que l'attribution de cette potentielle D4 fragilise cet édifice et le mette à mal. J'entends ce que tu dis Emiliano, cependant, il y a de nombreux acteurs et partenaires institutionnels. En sociologie et sciences politiques il y a les ministères, des organisations publiques proposant des financements. C'est peut-être vrai pour celles qui sont françaises, et peut-être différent pour celles qui sont étrangères, mais cela dure 3 ans, et, dans le contexte actuel, non pas celui de Sciences Po, mais le contexte global, je vois mal comment on pourra leur dicter une quelconque ligne de conduite sur un passage de 3 à 4 années.

Pierre-Philippe COMBES : La situation actuelle sur les D4 est totalement inégalitaire. Il y a des gens qui sont au chômage, des gens qui sont financés par leurs parents -ce qui, comme vous le savez, est interdit, d'autres qui ont des financements Full Research aux États-Unis. Bref, la situation actuelle est totalement inégalitaire, alors que l'on raisonne comme si elle était super égalitaire. La question est de

savoir si des moyens supplémentaires peuvent être débloqués sans que cela n'augmente ces inégalités, et cela je veux bien le croire. Mais je ne vois pas pourquoi cela créerait davantage d'inégalités qu'aujourd'hui. Nous ne pouvons pas fermer les yeux et dire que le système actuel ne favorise pas les inégalités, car ce n'est pas vrai. Encore une fois, la situation actuelle est super inégalitaire, et aucun critère ne détermine qui sera au chômage et qui aura un Full Research aux États-Unis. Le seul fait d'afficher des critères clairs serait un élément de progrès pour certains D4. Mais il faut faire attention à prendre le bon point de référence par rapport au système actuel, super inégalitaire.

Lucien THABOUREY : Je suis tout à fait d'accord. Mais si l'objectif est de réduire les inégalités pour la quatrième année, cela vaudrait le coup de le préciser, car si l'idée est de choisir des critères scientifiques, cela risque d'accroître encore les inégalités. Si l'on dit que chaque discipline identifie les personnes en difficulté, ne souffrant pas forcément des inégalités, cela pourrait être une solution, mais cela vaudrait la peine d'avoir une sorte de guideline au niveau de l'école de la recherche ou une réflexion transdisciplinaire, pour voir comment faire en sorte de ne pas renforcer ces inégalités et comment les corriger.

Pierre-Philippe COMBES : Je n'ai pas dit que l'objectif était de réduire les inégalités.

Dina WAKED : Je suis vraiment désolée. Je sais que, lors de notre prochaine discussion, nous disposerons des éléments budgétaires nécessaires et que nous pourrons alors nous accorder sur les critères et les objectifs de cette D4. Il faudra peut-être, à un moment donné, revenir sur le point soulevé par Vincent : aujourd'hui, les ratios professeurs-doctorants ne cessent d'augmenter. Il faudra se demander comment cette évolution s'articulera avec nos prochaines discussions.

Lucien THABOUREY : Serait-il possible d'en discuter si possible avant, autrement, nous risquons de nous retrouver dans une position un peu défensive par rapport à la sélectivité. Alors que si l'on en discute de manière collégiale, cela nous permettrait de dialoguer plus sereinement.

Dina WAKED : Exactement. Il est important que les doctorants prennent contact avec chaque DED afin d'organiser, dans un second temps, une discussion commune. Vous avez d'ailleurs déjà eu des échanges préalables avec les DED de chaque discipline ; nous en parlerons en COMEX avant d'ouvrir le débat avec vous. Très bien, nous pouvons à présent passer au point 6.

6 – Réforme des inter semestres

Dina WAKED : Il s'agit simplement de vous informer que nous avons procédé à quelques ajustements dans l'offre des intersemestres. Je tiens à remercier Victoria, qui a mené ce travail en collaboration avec les DED et l'équipe de l'École de la recherche. Un groupe de travail a également été constitué, et je remercie l'ensemble de celles et ceux qui y ont participé. Des échanges ont ensuite eu lieu avec d'autres collègues, extérieurs au groupe, afin de réfléchir ensemble aux moyens d'améliorer l'offre des intersemestres.

Nous partagerons avec vous une note récapitulative présentant la démarche suivie. Pour l'instant, la principale actualisation concerne la structuration de l'offre autour de trois axes : les compétences, les méthodes, et l'interdisciplinarité. L'objectif est notamment d'attirer des collègues capables d'enseigner à la croisée de deux disciplines. Les deux premiers axes restent centrés sur la méthodologie.

Nous avons également beaucoup travaillé avec le medialab afin d'examiner comment intégrer nos réflexions autour des computational social sciences, qu'il s'agisse de la mise en place d'un certificat, de la place d'un M3, ou plus généralement des modalités permettant de répondre à la demande croissante de formation en sciences sociales computationnelles et en méthodologie. Je vous invite à consulter l'offre actualisée des cours d'été sur le site.

Ce que je vous présente aujourd'hui constitue une étape intermédiaire, y compris le projet de certificat en sciences sociales computationnelles, dont nous étudions la faisabilité en parallèle avec Anne-Solenne.

Je ne sais pas si tout est parfaitement lisible à ce stade, mais n'hésitez pas à poser vos questions.

Avec les DED, nous avons aussi avancé sur plusieurs règles de fonctionnement à venir. Je peux simplement vous en livrer les grandes lignes : par exemple, un même enseignant ne pourra pas assurer indéfiniment le même cours, une limite de durée sera fixée. Par ailleurs, chaque session proposera un maximum de quinze cours.

Nous avons aussi lancé quelques cours en partenariat avec l'ICI, et si ces premiers essais s'avèrent concluants, nous pourrons les reconduire. C'est également le cas avec le *Media Center* de l'Ecole de journalisme.

Enfin, les cours seront prioritairement attribués aux enseignants ayant déjà assuré leur charge d'enseignement dans leur discipline, en licence ou en master. Le principe sera proche de celui des heures complémentaires, ce qui, je pense, recueillera l'adhésion des directeurs de département, avec qui nous pourrons rediscuter ces points.

Des questions ou des remarques ?

7 – Guide d'accueil master, Visiting et DT

Dina WAKED : C'est simplement un point d'information. Nous sommes en train de mettre en place, comme cela a été fait cette année, plusieurs guides d'accueil : un pour les doctorants, un pour les masters, un autre pour les Visiting, et un dernier destiné aux directeurs de thèse. Ces documents ont pour objectif de répondre à des questions pratiques telles que : « Comment réunir un jury ? » ou encore « Quelles sont les règles applicables pour les collègues venant de l'extérieur ? » L'idée est vraiment de proposer des outils clairs et utiles à chacune et chacun.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions, notamment si vous avez déjà eu l'occasion de consulter le guide d'accueil du doctorant.

8 – Perspectives pour l'année prochaine, notamment calendrier d'admissions / Research Track / Curriculum Review

Dina WAKED : Je vois trois grands chantiers prioritaires pour la rentrée.

Le premier concerne le calendrier d'admission en doctorat. Nous travaillons actuellement à en avancer légèrement les échéances. Cette année, il a déjà été décalé d'une semaine, et nous poursuivons les discussions afin de déterminer s'il est possible d'optimiser davantage son organisation.

Le deuxième chantier porte sur l'évaluation des Research Tracks, dont l'objectif est de renforcer l'articulation entre les autres écoles et la recherche, en créant des passerelles vers le doctorat.

Enfin, le troisième chantier concerne les curriculum reviews. Il s'agira d'un travail collectif mené avec les directions de programmes afin de repenser la cohérence et la complémentarité des parcours.

Si vous avez des idées, des remarques ou des propositions, n'hésitez pas à vous manifester : ces trois thématiques constitueront les axes majeurs de travail pour la rentrée prochaine.

9 – Renouvellement des représentants des salariés et doctorants à l'automne prochain

Arnaud DEREGGI : Le renouvellement des représentants des doctorants et des salariés va intervenir à l'automne prochain. Nous sommes en train de nous organiser pour mutualiser l'organisation des différentes élections qui interviendront à ce moment-là. Elles devraient se tenir en septembre, mais nous reviendrons vers vous très bientôt sur ce sujet.

10 – Point Elu.e.s doctorant.e.s et du personnel

Lucas LAM : Merci beaucoup. Mon intervention fait écho à une précédente intervention concernant notamment le sujet des VSS, la violence sexiste et sexuelle. Nous nous sommes basés sur un questionnaire qu'on a réalisé auprès de la communauté doctorante de Sciences Po. Nous avons déjà dit et répété ce que nous pensons sur ce sujet lors de précédents Conseils, mais ce questionnaire nous a donné des éléments assez édifiants, voire inquiétants, avec notamment plus de 10 % des répondants, qui expliquent avoir été victime de harcèlement, de viol ou d'agression sexuelle. L'on tient à souligner que ces violences et ces agressions n'interviennent pas seulement en dehors de Sciences Po, et pas uniquement sur le terrain ou dans les entreprises où les personnes sont en CIFRE. La majorité d'entre elles ont malheureusement lieu à Sciences Po, parfois même au sein des laboratoires. Les agresseurs peuvent donc aussi bien être d'autres doctorants ou d'autres chercheurs. Notre revendication initiale, exposée en septembre dernier, était l'embauche d'une personne dédiée à la gestion des VSS et, plus largement, à la santé mentale de la communauté doctorante. Après discussions, nous nous sommes aperçus que cette solution n'était pas forcément possible, compte tenu du contexte budgétaire, ce que nous comprenons parfaitement. Aujourd'hui, nous souhaitons proposer des mesures simples, applicables dès maintenant, et surtout peu coûteuses. La première serait d'instaurer une visite, au moins une fois par an, lors d'un séminaire doctoral, par exemple, dans chacun des laboratoires, de la cellule VSS de Sciences Po. Cette cellule est malheureusement très peu identifiée par la communauté doctorante et, j'imagine, par les post-docs ou même les chercheurs et les chercheuses. On aimerait bien pousser pour que de manière annuelle, voire semestrielle, il y ait des moments de visite un peu institutionnalisés, pour que la cellule VSS puisse venir se présenter et être identifiée. La seconde proposition est un peu plus large. Elle consisterait à mettre en place un circuit institutionnalisé pour le changement de la direction de thèse. On plaide vraiment pour la création d'un processus clair et formalisé au niveau de Sciences Po, pour prévenir les situations de VSS, mais également d'autres situations de discrimination ou même de mésentente entre la direction de thèse et le doctorant ou la doctorante. On pense que cela permettrait d'aider les secrétaires généraux de laboratoire, qui ont déjà beaucoup de travail, et se retrouvent un peu seuls dans ce genre de situations, devant gérer la dimension interpersonnelle d'un changement de direction de thèse. Cela permettrait aussi d'apporter de l'aide à des doctorants et doctorantes qui, aujourd'hui, n'osent pas demander ce changement de direction, car ils ne savent pas vraiment comment cela se passe, faute de procédure vraiment très claire. À date, nous pensons que ces deux mesures – une visite des laboratoires par la cellule VSS et la mise en place d'un circuit formalisé du changement de direction de thèse – pourraient permettre de lutter contre les VSS et, plus largement, contre les discriminations.

Dina WAKED : Merci. Je pense que c'est une excellente initiative et qu'elle sera assez simple à mettre en place. C'est un sujet très important.

Vincent FORRAY : J'abonde dans ce sens. Lors de la rentrée du programme doctoral de l'école du Grand nous avons pris ce type d'initiative, et je crois que nous allons renouveler l'expérience. Je pense que c'est très positif. Sur le changement de direction, j'aimerais savoir si vous avez des données. J'ai assisté à plusieurs changements, et l'après-changement s'avère parfois le plus compliqué. Il faut savoir comment les gens sont dans le laboratoire avec leurs directeurs de thèse. J'aimerais savoir si cela concerne beaucoup de monde ou pas. Avez-vous une idée là-dessus ?

Lucas LAM : Nous ne disposons pas de chiffres précis, mais on sait qu'il s'agit d'un phénomène malheureusement assez invisibilisé. Je pense que beaucoup de doctorantes et de doctorants, et même peut-être d'encadreurs et d'encadrants sont en souffrance parce qu'il n'y a justement pas de circuit défini, et ils restent un peu bloqués dans cette situation. Le but serait de fluidifier un circuit complet, sans oublier de gérer l'après, le plus important étant de s'assurer que la personne concernée retrouve sa place dans le laboratoire.

Emiliano GROSSMAN : J'ai juste une question. Ce rôle n'est-il pas celui du Comité de suivi de thèses ?

Dina WAKED : C'était le but initial du Comité de suivi. Cependant, les doctorants osent rarement s'exprimer librement, en particulier sur les questions liées aux violences sexistes et sexuelles ou aux changements de direction de thèse. Aujourd'hui, le sujet le plus souvent abordé dans ce comité reste l'avancement de la thèse.

Si j'ai bien compris, la demande concerne la mise en place d'un autre dispositif qui permettrait au doctorant de s'exprimer devant une personne extérieure à sa discipline, dans un cadre plus institutionnalisé et sécurisant. En effet, il est souvent difficile pour un doctorant de dire, en présence d'autres collègues : « Je ne souhaite plus travailler avec ce professeur ».

Jérôme PELISSE : Je rappelle que le Comité de suivi peut acter le fait qu'il y ait un problème, mais la demande concerne plutôt l'après. Le sujet a été visualisé par le Comité de suivi, mais ce n'est pas à lui de suivre ensuite les conséquences du changement de direction. Cela relève des prérogatives de l'école doctorale et du laboratoire concerné. J'ai le sentiment que l'objectif n'est pas de doubler ce qui existe déjà, habitude très française, mais de savoir comment gérer l'après. J'ai eu à gérer une situation de ce type. On s'en est bien sorti, mais ce n'est pas facile. Je ne sais pas si c'est très fréquent ou pas, car si de tels cas sont exceptionnels, cela vaut-il vraiment la peine de mettre en place un dispositif ? Il faudra peut-être l'objectiver, mais a-t-on les moyens de le faire ? Je sais qu'il y a déjà eu des changements de direction, puisque j'ai été impliqué. Je sais aussi qu'il y a eu un autre cas, mais il s'agissait d'une codirection d'un collègue de Sciences Po, mais à l'extérieur, qui a donné lieu à un arrêt de thèse, ce qui est extrêmement compliqué du point de vue de la direction de thèse. Si cela se produit une fois tous les 4 ans, cela ne vaut peut-être pas la peine de créer un dispositif. En revanche, si cela arrive une fois par an dans chaque discipline, cela fait déjà 5 cas, peut-être faudra-t-il mettre en place un dispositif.

Lucien THABOUREY : Franchement, c'est difficile à mesurer, parce que c'est difficile à faire. Le Comité de suivi est utile, mais notre proposition concerne juste les cas où il ne l'est pas. Nous voyons souvent des gens qui sont perdus, qui ne savent pas comment faire, ce qui est parfois aussi le cas de leur directeur de thèse. On ne sait pas vraiment qui a le droit de faire quoi. Je crois qu'à une époque il y avait une sorte de référent en cas de conflit ou de demande. Nonna MAYER était sur le site de l'école doctorale comme référente, mais je ne sais pas si cela existe encore. Il faudrait des personnes qui soient en dehors de laboratoires, qui soient perçues comme neutres, avec des procédures claires. Il ne s'agit pas forcément d'avoir de dispositifs ou des personnes en plus, mais des dispositifs disponibles quelque part et lisibles pour tout le monde.

Dina WAKED : Je pense que, même si ce type de situation se produit rarement - une fois tous les quatre ans, par exemple -, prévoir une procédure claire et définie serait simple à mettre en place et permettrait de signaler ces cas au Comité de suivi.

Sofyane CHEBANI : Les membres du Comité de suivi sont des personnes externes à Sciences Po. Si ces signalements se font dans le cadre du Comité de suivi, il faut des interlocuteurs précis au sein de Sciences Po.

Dina WAKED : Vous avez d'autres points ?

Lucien THABOUREY : Nous avons des dossiers qui concernent plutôt le moyen terme, dont on a discuté avant, mais qu'on a un peu abandonné. Le premier est le Welcome Day. On pense que c'est très bien d'avoir une réunion d'accueil à la rentrée, et que ce serait encore mieux d'avoir en plus, comme c'est déjà le cas pour les salariés – Stéphanie MORIN, qu'on a rencontrée, serait disponible pour cela – d'avoir une visite du campus en novembre et en février, une fois que les personnes sont déjà bien installées et disposent déjà de la plupart des informations, pour que cela ne les assomme pas. Cela se ferait par groupes de 4 ou 5 personnes, pour voir les interlocuteurs clés, comme Marie-Rose PEREIRA pour obtenir des financements, savoir comment avoir accès aux dispositifs. Cela permettrait aussi de renforcer la présence de certaines personnes sur le campus, pour ceux qui ne viennent pas de Sciences Po, car ce que nous voyons, ce sont des personnes assises dans un bureau qui n'ont pas fait de master à

Sciences Po. Faire cette visite du campus permettrait de compenser cela. L'autre dossier qui nous semble essentiel est celui de l'accompagnement des doctorants internationaux. En fait, il n'y a pas vraiment d'accompagnement, que ce soit pour les contrats externes ou internes. En France, ils n'ont pas forcément de droit au chômage, alors que, même si ce n'est pas forcément bien, la majorité des étudiants ont recours au chômage aujourd'hui. Il y a là une injustice, liée à la base à la nationalité, que l'on peut combler facilement. Ce n'est pas une situation qui nous semble durable. Si l'on peut accompagner les personnes avant, cela permet de résoudre de nombreuses situations compliquées. Nos retours indiquent que parfois c'est proposé, mais parfois des personnes découvrent en troisième année, alors qu'elles doivent chercher des solutions en urgence, qu'elles étaient éligibles au visa long-séjour (VLS « passeport talent-chercheur »), sachant qu'elle devrait demander ce visa dès l'entrée en thèse. C'est assez simple, je pense et assez important.

Dina WAKED : D'accord. Nous pouvons essayer de nous coordonner avec la DRH afin de voir comment mettre ce dispositif en place concrètement.

Arnaud DEREGGI : Concernant la pré-rentree, nous sommes justement en contact avec Stéphanie pour essayer de mettre cela en place pour l'année prochaine.

Dina WAKED : Nous allons maintenant passer aux questions diverses. Si vous avez des points, n'hésitez pas. Sinon, j'ai la liste. Arnaud va peut-être vous donner les résultats des Fonds de soutien à la recherche.

11 – Questions diverses

- **Résultats des campagnes du Fonds de soutien à la recherche doctorale et du Fonds de soutien à la recherche en master**

Arnaud DEREGGI : Les trois campagnes sont terminées et les montants ont été arbitrés. Nous avons distribué pour cette campagne 80 000 euros d'aide pour les doctorants pour 105 demandes, chiffre en hausse par rapport à l'an dernier. Au niveau des masters il y a eu 84 demandes pour 35 000 euros distribués et pour les séminaires doctoraux, 8 demandes pour 10 000 euros distribués. Sachant que ces montants correspondent à des engagements, les montants définitifs étant réglés sur présentation de factures, donc les montants que je viens de mentionner ne sont le plus souvent pas atteints. De nouveaux appels seront lancés à la fin de l'été.

- **Poursuite d'InDocSem**

Arnaud DEREGGI : Nous poursuivons les InDocSem, ces séminaires interdisciplinaires que nous avons mis en place. Nous avons déjà organisé deux séances, et si vous n'y avez pas encore participé, nous vous y invitons vivement — d'autant plus que ce sont vos doctorants qui assurent les présentations. Les deux premières séances ont été particulièrement intéressantes et ont permis à des doctorants issus de disciplines différentes de se rencontrer et d'échanger, ce qui a très bien fonctionné.

Malheureusement, la participation est restée limitée, sans doute parce que beaucoup d'entre vous avaient d'autres séminaires en parallèle. C'est pourquoi nous vous encourageons vivement à venir soutenir vos doctorants : si vous êtes DED d'une discipline qui présente, ou simplement collègue ou ami d'un des intervenants, votre présence est précieuse. Nous essayons de construire une véritable communauté autour des programmes de doctorat, mais une communauté ne peut exister que si nous sommes nombreux à y participer — pas seulement les deux doctorants chargés de faire les présentations.

Ces séminaires offrent une occasion précieuse de rencontre et de dialogue, et, nous l'espérons, de liens durables entre doctorants. D'ailleurs, ils seront prochainement mis en avant sur notre site web. Plusieurs séances sont déjà programmées jusqu'en février prochain, avec des sujets et des thématiques particulièrement stimulants. Leur mise en place a demandé un important travail de coordination, afin de

rassembler des doctorants autour de centres d'intérêt communs.

- **Cérémonie de diplôme du 27 juin 2025**

Dina WAKED : La cérémonie de diplôme aura lieu le 27 juin 2025. J'espère que vous pourrez y assister.

- **Rentrée solennelle et leçon inaugurale**

Dina WAKED : La rentrée solennelle aura lieu le 28 août 2025. Nous sommes en train de fixer la date de la leçon inaugurale, qui sera donnée par Joseph STIGLITZ. Nous attendons la confirmation de ses disponibilités. Elle aura lieu le 1^{er} ou le 2 septembre 2025.

Sophie DUBUISSON-QUELLIER : Au CSO comme dans d'autres labos, il y a un responsable du parcours doctoral qui porte certaines problématiques que vous avez mentionnées. Est-ce qu'il pourrait éventuellement me représenter ? Il est également directeur adjoint du CSO.

Dina WAKED : Oui, bien sûr.

Lucien THABOUREY : Ma question concerne le nombre de Conseils de l'école doctorale. Est-ce que cela sera discuté à un moment donné en Conseil ? Est-ce que cela sera voté ?

Arnaud DERECCI : On pourra faire un point à ce sujet lors de la première réunion de l'année prochaine.

Lucien THABOUREY : Ce sera l'occasion de faire avancer les dossiers.

Dina WAKED : Nous allons vérifier si le nombre de sessions du Conseil est régi par une disposition juridique spécifique. Je fais cette proposition car je me dis souvent que nous n'avons pas suffisamment de sujets pour remplir l'ordre du jour de toutes les réunions. Mais nous reviendrons vers vous à ce sujet.

Nous vous remercions sincèrement pour votre participation et vous souhaitons une excellente journée. Au plaisir de vous retrouver très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.